

# SEANCE DU 16 juin 2021

**18 Heures 30**

**=====**

**Présents :** TAUTOU Bernadette, MANOUX Gérard, BUISSON Jacqueline, Michel BONAVITACOLA, NALDO Serge, MARCHAND Pascale, Claire SOUBRANNE, Jean-Pierre VALADOUR.

**Absente excusée :** DE SOUSA Séverine, LEYMARIE Hervé, VERNEJOUX Ludovic.  
Séverine DE SOUSA et Hervé LEYMARIE ont donné procuration à Jean-Pierre VALADOUR.

## **1. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80 % du SMIC.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 28 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer UN emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Aménagement et entretien des espaces verts
- Durée du contrat : 12 mois (renouvelable une fois)
- Durée hebdomadaire de travail : 28 heures
- Rémunération : 1 313 € SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DECIDE** de créer UN poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Aménagement et entretien des espaces verts
- Durée du contrat : 12 mois (renouvelable une fois)
- Durée hebdomadaire de travail : 28 heures
- Rémunération : 1 313 € SMIC,

### 3. Questions diverses

Café associatif :

Afin d'évaluer les besoins de la commune sur le projet de café associatif, Monsieur le Maire et quelques élus ont eu une réunion avec la société « Mille café », sollicité afin d'avoir leur expertise sur le projet. Le service de « Mille café » est gratuit et il ne s'agit que de conseils.

Il est ressorti de cette réunion l'élaboration d'un questionnaire à adapter à notre projet afin d'interroger les habitants de la commune et permettre au Conseil de mieux définir leurs attentes.

Le questionnaire sera distribué en même temps que le bulletin municipal de juin 2021.

Après le dépouillement du questionnaire, une enquête publique, sera organisée en présence de la société « Mille café ».

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20H00

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Jean-Pierre VALADOUR	
Bernadette TAUTOU	
Serge NALDO	
Pascale MARCHAND	
Séverine DE SOUSA	Absente excusée a donné procuration à Jean-Pierre VALADOUR
Hervé LEYMARIE	Absent excusé a donné procuration à Jean-Pierre VALADOUR
Michel BONAVITACOLA	
Jacqueline BUISSON	
Gérard MANOUX	
Claire SOUBRANNE	
Ludovic VERNEJOUX	Absent excusé